

DEPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 3 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Georges Ficheux (grande salle) située rue du Collège à Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Bérangère MAHAUDEN, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Catherine BAUDRY, Romain BUISINE, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Anaïs BUISSON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE et Hervé BOCQUET.

Procurations : Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laetitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à madame Dorothée BERTRAND
Madame Louise SAINTENOY CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Michel DEHAENE

Absents : Pas d'absents

Secrétaire de séance : Madame Dorothée BERTRAND

PROJETS DE DELIBERATION :

Monsieur le Maire :

- 1) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la ville jumelle de Wielun en Pologne :
Adopté à l'unanimité.
- 2) Projet d'aménagement cyclable entre Estaires-Neuf Berquin – RD947 – Participation communale :
Adopté à l'unanimité.
- 3) Département du Nord – Travaux de marquage d'une piste cyclable RD946 – Aménagement de chemin piétonnier sur les RD18 et RD122 – Conventions d'occupation du domaine routier et de leurs entretiens :
Adopté à l'unanimité.
- 4) Délégations permanentes au Maire – Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modifications :
Adopté à l'unanimité.
- 5) Demande de la protection fonctionnelle au profit du Maire dans le cadre du litige l'opposant à Michaël Parent pour diffamation publique
Adopté à la majorité des voix avec 22 voix « pour » ; 5 voix « contre » (madame Isabelle LEMAIRE OREC, messieurs Jimmy MASSON, Michaël PARENT, Bruno WILLERON et Olivier SABRE) et 2 abstentions (mesdames Laetitia LEGRAND et Alexandra LEGRAND).

Finances :

- 6) Budget communal – Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 :
Adopté à la majorité des voix avec 22 voix « pour », 4 voix « contre » (madame Isabelle LEMAIRE OREC, messieurs Jimmy MASSON, Michaël PARENT et Bruno WILLERON) et 3 abstentions (mesdames Laetitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND et monsieur Olivier SABRE).
- 7) CCAS – Versement d'une avance sur la subvention communale :
Adopté à l'unanimité.

- 8) Budget communal – Edition d’un livre de témoignages et anecdotes sur la médecine et la santé hier et aujourd’hui à Estaires – Fixation des tarifs :
Adopté à l’unanimité.

Ressources Humaines :

- 9) Personnel communal – Journée de solidarité – Modification du règlement intérieur :
Adopté à l’unanimité.

Jeunesse :

- 10) Services périscolaires et Accueils de loisirs (ACM) – Modification des règlements :
Adopté à l’unanimité.

Urbanisme :

- 11) Télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité – Urbanisme – Avenant à la convention avec le Sous-Préfet de Dunkerque :
Adopté à l’unanimité.

Intercommunalité :

- 12) CCFL – Réseau des Médiathèques Esperluette – Schéma directeur de la lecture publique – Approbation :
Adopté à l’unanimité.
- 13) CCFL – Dispositifs culturels – Convention de partenariat 2022-2026 :
Adopté à l’unanimité.

Décisions municipales prises au titre de l’article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 14) Conformément à l’article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions du Conseil municipal. La liste des décisions est jointe en annexe à la note de synthèse.

Séance close à 20h39.

Fait à Estaires, le 22 mars 2022
Le Maire,
Bruno FICHEUX